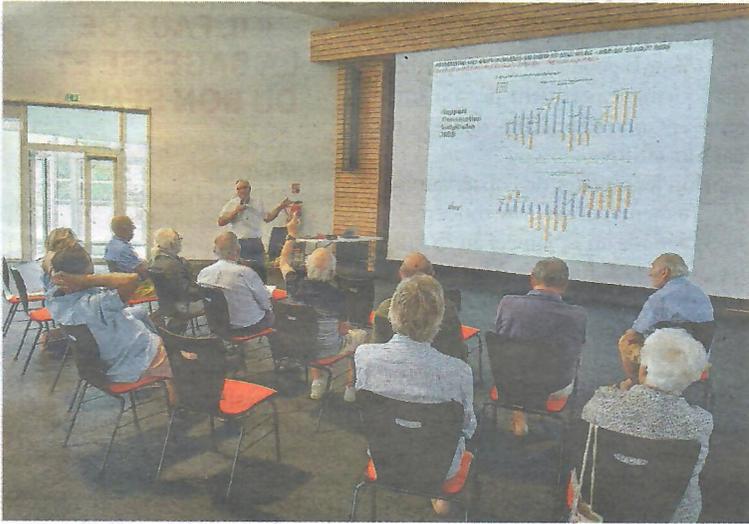


# L'Acnir veille toujours sur les comptes... et envisage un nouveau recours

**FINANCES.** L'Association des contribuables du nord de l'île de Ré a tenu son assemblée générale le 18 août aux Portes-en-Ré. Il a encore été questions de la Teom.



Loïc Bahuet a notamment comparé deux graphiques montrant l'évolution des résultats du budget principal de la CdC. © S.B.

Samuel Bleynie

Une histoire de chiffres. D'un côté, une quinzaine, soit le nombre de participants à l'assemblée générale de l'Association

des contribuables du nord de l'île de Ré (Acnir) lundi 18 août à la salle des Marais de la Prée (sur une soixantaine d'adhérents). De l'autre, les millions d'euros avancés tout au long de la matinée par le président Loïc

Bahuet. Toujours avec beaucoup de pédagogie.

Après la « radioscopie » 2025 des éléments financiers des cinq villages du nord (lire encadré), il s'attarde dans celle de la communauté de communes (CdC) sur les charges de personnel « multipliées par six en 15 ans ». Selon lui, cette « explosion » ne s'explique pas entièrement par les augmentations imposées par l'État et la montée en compétences (surtout quand les chiffres ne baissent pas au niveau communal). « Chaque contribuable doit payer chaque année un peu plus pour les salaires, ce n'est pas favorable. »

Vient alors l'un des moments tant attendu, celui du point sur la procédure concernant les excédents de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Teom). Le 23 janvier, le tribunal administratif de Poitiers a reconnu que le taux « revêtait un caractère manifestement disproportionné entre 2015 et 2020 »... tout en déboutant l'Acnir de sa demande de

transfert de cette somme du budget général à celui des déchets. « Le tribunal a pris les codes, la jurisprudence et a constaté qu'il n'est écrit nulle part qu'il devait contraindre la CdC à ce transfert », analyse le responsable. Il ne fera pas appel, craignant une décision similaire.

## Une suite au tribunal correctionnel ?

« Cette histoire pourrait avoir une autre suite », ajoute cependant Loïc Bahuet. Selon lui, le tribunal a dispensé la CdC de transférer les 15 millions d'euros au budget principal mais ils ne sont pas pour autant utilisables pour autre chose que les ordures ménagères. « Si le président s'amusait à y toucher... », glisse-t-il, sous-entendant que cela pourrait avoir déjà été le cas. Reste à le prouver et à trouver un cabinet d'avocat prêt à le suivre dans ce nouveau bras de fer qui pourrait se jouer devant le tribunal correctionnel cette fois. ■

## CINQ COMMUNES À LA LOUPE

**Ars.** « De nombreux indicateurs financiers se dégradent », estime Loïc Bahuet. Il cite notamment des marges brutes et nettes en baisse. « Et donc une moindre capacité d'investissement, y compris sur les besoins de proximité comme le logement. »

**La Couarde.** Sa particularité ? Les charges de personnel « les plus élevées des cinq communes du nord rapportées à celles courantes de fonctionnement ». Loïc Bahuet les qualifie cependant de « maîtrisées ».

**Les Portes.** Une politique d'investissement « débridée », un fonds de roulement qui « s'effondre »... « À ce rythme-là, les caisses seront vides en fin de mandat », prévoit Loïc Bahuet. Un point positif toutefois : l'endettement « le plus faible de toute l'île de Ré ».

**Loix.** Le diable se cache parfois dans les détails. S'intéressant à un graphique du compte financier unique, Loïc Bahuet s'étonne que les dépenses annuelles par habitant (370 €) soient calculées sur la base de 5 habitants par résidences secondaires. En calculant par « unité contributive » (contributeurs aux impôts locaux pondérés de leur capacité contributive), il tombe plutôt sur 1 500 €. « C'est moins vendeur... »

**Saint-Clément.** Loïc Bahuet salue la politique foncière « volontariste » de la commune mais met en garde contre les limites de cette politique basée sur l'emprunt. « On est encore loin des taux d'endettement par capacité contributive de La Flotte et Rivedoux-Plage mais c'est à suivre. »

## « ÇA NE M'AMUSE PAS »

En aparté du dossier Teom, Loïc Bahuet s'étonne d'un graphique du rapport d'orientations budgétaires 2025 de la CdC. « J'ai vérifié dans les comptes de gestion et, en 2015, il y a par exemple 5 millions d'euros d'écart sur les résultats du budget principal ! Ça ne m'amuse pas », critique le président de l'Acnir.

Loïc Bahuet cite trois autres cas de « grand n'importe quoi ». À Ars, il fustige une majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avancées d'un côté pour favoriser le logement à l'année mais dont un paragraphe évoque d'autres débouchés. « On dit qu'elle va aussi servir à changer la toiture de la salle des fêtes et que, s'il reste un peu d'argent, on l'utilisera pour fleurir la commune... », s'emporte-t-il.

Le responsable associatif cible ensuite celle des Portes et son application d'un coefficient correcteur à la recette de cette même majoration. « Un courrier des Finances publiques m'a bien confirmé qu'il n'y a "aucun lien" entre cette majoration et le coefficient correcteur. Ce calcul fantaisiste ressemble de plus en plus à un mensonge », dénonce-t-il.

Enfin, Loïc Bahuet remercie le maire de La Couarde Patrick Rayton pour ne pas avoir uniquement ciblé les résidents secondaires... tout en s'interrogeant sur la nécessité des hausses d'impôts (pour tous) annoncées. Ni les fonds de roulement (selon lui pas si bas), ni le Dilico ne le justifieraient. Il rappelle que ce dispositif de lissage des recettes fiscales des communes sera remboursé à 90 % dans les 3 ans et pas reconduit « a priori » en 2025.